

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 525

Artikel: Une œuvre
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Maîtrise de l'économie : les gadgets et la politique

Discours officiel: les Ateliers de Sécheron, ex-fleuron de la métallurgie genevoise racheté par BBC, fêtent leur centième anniversaire et le conseiller d'Etat radical Borner s'efforce de minimiser pour son auditoire, à coups de phrases ronflantes qui seront bien sûr soigneusement répercutées dans la presse, la dépendance de l'économie genevoise vis-à-vis de centres de décision situés hors du canton. Est-ce la risposte à la nouvelle qui vient de troubler l'opinion genevoise: la Société générale pour l'industrie, importante société d'ingénierie de réputation mondiale vient de passer sous le contrôle d'un armateur grec...

Deux ans après l'entrée en fonction du magistrat radical, il est possible de tirer un bilan provisoire de son activité.

A l'image de son prédécesseur Henri Schmitt, de même couleur politique, (candidat malheureux au Conseil fédéral, multipliant aujourd'hui les relations d'affaires avec l'Orient, moyen ou lointain), le nou-

veau conseiller d'Etat avait clairement annoncé d'entrée de cause son ambition de mettre sur pied une politique économique volontariste.

A l'époque, H. Schmitt, maître d'œuvre d'un important rapport sur la situation économique cantonale, s'était finalement contenté de créer l'office dit de Promotion de l'industrie, vitrine destinée essentiellement aux petites et moyennes entreprises de la métallurgie, une initiative louable mais totalement insuffisante pour permettre à l'une ou l'autre des firmes concernées de se développer et de remplacer un jour les grandes entreprises défaillantes.

M. Borner lui, s'inspire des recettes françaises et il "fait" dans le gadget: nominations de M. Economie, de M. Emploi, de M. Energie. Typique, la "philosophie" du deuxième nommé, dont l'arrivée a coïncidé avec une réorganisation nécessaire des services compétents pour traiter de la situation des chômeurs: l'essentiel de sa mission s'identifie avec une politique — si on ose encore utiliser ce mot — qui vise essentiellement à adapter le marché de l'emploi à la conjoncture. On "recycle" des chômeurs sans jamais se poser la question de savoir si l'amenuisement de certains secteurs est —

fût-ce à moyen terme — acceptable pour l'économie genevoise.

Quantitativement, le marché du travail, malgré les licenciements, ne s'est pas dégradé à Genève depuis deux ans.

Qualitativement, c'est tout autre chose!

Il y a dix ans, dans ces colonnes, des articles avaient dit l'appauvrissement de la métallurgie genevoise, son manque de dynamisme, les risques qu'engendrait une dépendance croissante vis-à-vis des multinationales basées dans le "triangle" Zurich-Bâle-Aarau. On nageait alors en pleine prospérité et ces textes avaient passé inaperçus, qualifiés même de saugrenus par quelques spécialistes qui les avaient remarqués.

Cinq ans après, c'était la récession, et avec elle l'hémorragie que l'on sait (hémorragie qui n'a pas trop touché les "maisons-mères" à Baden ou Oerlikon). Retombées visibles: le secteur secondaire, celui de la production, se rétrécit chaque année et le secteur tertiaire, celui des services, n'a pour l'essentiel aucune racine dans le canton; pas difficile de prévoir que s'il est aujourd'hui prospère grâce aux organisations internationales, grâce à la fermeté du franc, grâce à l'omnipotence de notre système bancaire, il émigrera à la première alerte importante.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une œuvre

Walter Matthias Diggelmann est mort.

J'avais fait sa connaissance en 1963: il venait de publier son quatrième roman, *L'Interrogatoire de Harry Wind*.

Si l'œuvre de C.-F. Meyer est gagnée toute entière sur la folie — qui lui accorde, après une première attaque, un sursis de vingt ans, pendant lesquels il écrit les quelque 1500 pages de son œuvre — celle de Diggelmann est gagnée sur le désespoir, sur la mort, sur le néant.

Enfant naturel, né de père inconnu et d'une mère de condition extrêmement modeste,

Diggelmann s'enfuit de chez son oncle, passe en Italie — nous sommes en 1944 — est arrêté par les Allemands, qui l'envoient travailler à Dresde.

Bombardements, anéantissement de Dresde, repli: finalement "libéré" à Crailsheim par les troupes françaises, qui le renvoient en Suisse...

Où il est arrêté (il avait "piqué" de l'argent à son oncle avant de fuguer), mis en observation, testé: intelligence faible, sensibilité nulle, aucune disposition pour quoi que ce soit...

Suicide? Il erre au bord du lac de Zurich, songeant à en finir, lorsque tout à coup, il rencontre une connaissance d'autrefois: "Eh! Que deviens-tu? Que fais-tu?"

Il se met à raconter, à se raconter intermina-

blement. Jusqu'à ce que l'autre lui dise: "Pourquoi n'écris-tu donc pas tout cela? Tu as au moins un talent: tu sais raconter des histoires!"

Nouveau départ. Petits métiers pour ne pas crever de faim. Lectures infinies (les Russes, surtout). Premiers essais d'écriture: dix, douze récits qu'il écrira, avant d'essayer d'en publier un!

En attendant, il faut vivre. Il s'est marié. Il gagne six cents francs par mois (nous sommes en 1948...), paie 200 francs de loyer... et doit rembourser 200 francs par mois à l'Office cantonal qui avait payé pour son apprentissage (avant sa fugue!).

Revenons à l'anniversaire de Sécheron, décidément très révélateur. Prenant la parole comme de juste, le responsable des Finances genevoises, Robert Ducret, s'affirmait conscient des dangers courus par la République et canton du bout du lac Léman et lançait un appel aux investisseurs extérieurs, suisses-allemands plus particulièrement, n'hésitant pas à vanter la qualité de la main d'œuvre, le dynamisme de la politique de formation et celle — ô ironie — de l'action syndicale à Genève.

Une "ouverture" officielle qui n'est pas sans intérêt, mais qui ne doit pas empêcher de reconnaître les véritables priorités et les règles inhérentes à une politique à moyen terme digne de ce nom.

Une économie régionale, voire cantonale, saine doit être fondée sur la maîtrise de la décision. Une zone dans laquelle les leviers économiques sont manipulés de plus en plus à partir de centres industriels extérieurs est promise à l'affaiblissement, à la décadence même.

Une analyse en profondeur de l'économie genevoise montre qu'elle est lancée sur cette voie.

La réappropriation de l'économie d'un canton comme Genève par ceux qui y vivent passe par le développement des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques, les plus novatrices. L'affirmation peut paraître triviale. Il se trouve pourtant que ces entreprises-là sont justement négligées par les banques et qu'elles luttent donc à armes inégales avec les multicanonales et les multinationales, favorites des banquiers pour les occasions de placements rassurants qu'elles offrent.

Si les pouvoirs publics ne peuvent se substituer aux entrepreneurs dynamiques, elles peuvent néanmoins, si elles le veulent, mettre à disposition des stimulateurs non-négligeables: fonds cantonal d'investissement, mesures fiscales, facilités dans l'octroi de terrains, priorité dans l'attribution de main d'œuvre étrangère.

Ces mesures auraient pu et dû être prises depuis des années. Les responsables de l'Économie publique en sont restés aux grandes déclarations. Un espoir demeure malgré tout: à Sécheron, Robert Ducret, qui passe pour un homme efficace, a repris pour son auditoire quelques-uns de ces thèmes.

Déprime, de nouveau. Un soir, il se trouve avec des copains, il se trouve au "Pfauen", le restaurant du Théâtre à Zurich. Rencontre d'un médecin, qui les emmène chez lui. A qui il raconte son histoire (il devait encore quelques milliers de francs)... L'autre passe dans son cabinet, en revient avec quelques billets de mille... "Tiens! Tu leur rendras ce que tu leur dois... Mais tu le leur foutras par la gueule!"

Diggelmann ne devait jamais le revoir par la suite. J'ignore son nom; j'ignore s'il vit encore... A tout hasard: Merci, docteur!

* * *

De son dernier livre: *Schatten — Tagebuch*

einer Krankheit (Ombres — Journal d'une maladie), j'extraits ces quelques lignes, les dernières, qui retracent son retour à la maison, après une opération (tumeur cancéreuse au cerveau): "Je puis moi-même considérer mes propres livres et me demander: Es-tu d'accord avec eux? Est-ce que ce sont encore tes livres, ou est-ce qu'ils ne le sont plus? Et je dois répondre: Ce sont mes livres, et tels ils doivent rester (...)"

Il est bon, dans sa jeunesse, d'être ambitieux. Il est bon de croire qu'on décrochera des étoiles du ciel. Il est bon, dans sa jeunesse, d'être convaincu qu'on est un Maître. Car plus tard, quand on a parcouru tout ce long chemin et

qu'on est revenu au point d'où l'on était parti, comme moi, ce soir, on éprouve de la gratitude à voir tout ce qu'on a obtenu de son ambition (...)

Pendant que je suis assis, sans dire mot, sans me lasser de regarder tous ces objets, autour de moi, B. me demande, presque anxieusement, si je suis heureux, si quelque chose m'opprime, et j'ai un peu de peine à lui répondre que non, que je me sens bien. Je suis heureux.

Je suis heureux que toi aussi, tu appartiennes à ce tout, que tu fasses partie de moi, aussi nécessairement que tout le reste. Une unité a pris naissance, lorsque je suis revenu en ce lieu que j'avais dû quitter, voici un si long temps."

J.C.

A SUIVRE

Pour votre "éducation" routière, cet arrêt du Tribunal fédéral datant déjà de 1963 et concernant dans les détails la confrontation entre piétons et automobilistes: "(...) La priorité signifie que le piéton engagé sur le passage de sécurité a le droit de passer devant les véhicules qui s'appêtent à franchir ce passage. Il en résulte que tout conducteur de véhicule (automobiliste, motocycliste, cycliste, cocher) doit circuler de telle manière qu'il ne fasse courir aucun danger aux piétons qui exercent leur droit. A cette fin, le conducteur réduira sa vitesse et s'arrêtera si c'est nécessaire. Il respectera cette obligation jusqu'à ce que le mouvement de son véhicule ne soit plus une source de danger pour les piétons traversant la chaussée sur le passage de sécurité. Déterminant sa façon de conduire selon ces principes, le conducteur ne doit pas compter seulement avec le type idéal du piéton parfait qui, grâce à ses réactions optimales, son excellente condition physique et sa souplesse, foule le passage de sécurité d'un pas rapide, mais sans précipitation, bref, comme le souhaitent les conducteurs pressés et les adeptes de la "fluidité du trafic". Bien au contraire...".